

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE au 07/01/2020



TRANSACTION (honoraires à la charge du vendeur sauf dans le cadre d'une succession**):

Prix de vente	*Honoraires TTC <i>(TVA au taux en vigueur de 20% incluse)</i>
Vente inférieure à 150 000 euros	Forfait de 7 000 euros
Entre 150 001 et 400 000 euros	5%
Entre 400 001 et 900 000 euros	4%
Au-delà de 900 001 euros	3 %
Parking / Box	Forfait 2 000 euros

**Tranches d'honoraires non cumulatives **honoraires à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession*

TRANSACTION (honoraires à la charge de l'acquéreur):

Dans le cadre d'un mandat de recherche	3% TTC
--	--------

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET DROIT AU BAIL :

- Cession de fonds de commerce inférieur à 50 000 euros : Forfait de 6 000 euros TTC
- Cession supérieur à 50 001 euros : 10% HT du montant de la cession TTC

LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS :

Honoraires à la charge du Bailleur et du Locataire : 10% HT du loyer HT annuel

LOCATION A USAGE D'HABITATION :

Honoraires à la charge du Bailleur et du Locataire : 12 euros TTC/m²

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux, à la charge du Bailleur et du Locataire : 3 euros TTC/m²